

Parue dans Analytica n° 7, 1978, p.52.

Mon cher Collègue,

Le Directoire réuni le 1^{er} février 68 a procédé au tirage au sort du jury d'agrément.

Ceci conformément à la « réponse » que le Directeur a formulée le 6 décembre 1967 – après les manifestations d'avis enregistrées de l'assemblée restreinte de l'École.

Cette réponse prévoyait la formation dudit jury par le choix au sort de 5 des analystes de l'École, le Directeur y ayant voix (prépondérante, le partage pouvant y être égal).

Voici la liste sortie de ce tirage : M. Clavreul, Mmes Aubry et Aulagnier, MM. Rosolato et Hesnard.

Le Directeur avait à sa réunion du 24 janvier 68 marqué que la tâche réservée à ce jury ne pouvait se réduire à sa fonction de choix des A.E., mais devait maintenir au moins le principe de sa délégation à l'étude de la fonction réservée dans notre École à cette qualification.

On sait là-dessus ce qu'a avancé la proposition du directeur à la date du 9 octobre.

Il est juste que les analystes appelés à cette fonction, prennent une position où se présente leur départ, et qu'ils la fassent connaître chacun pour leur compte ou tous ensemble s'ils sont d'accord.

En leur communiquant ces vœux, je les prie de bien vouloir accepter la charge que leur a dévolue la faveur du sort.

Rien ne saurait mieux préluder à la reprise que j'ai appelée au terme d'un débat éclairant.